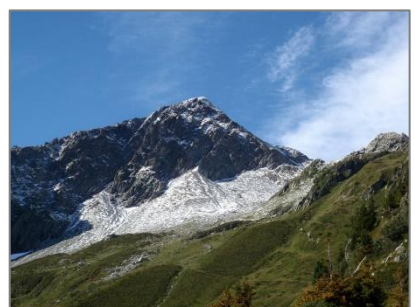


2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)



Projet arrêté par délibération	Projet mis à l'enquête publique par arrêté	Projet approuvé par délibération
<i>23 juillet 2024</i>	<i>Du 16 décembre 2024 au 17 janvier 2025</i>	<i>17 juin 2025</i>

Sommaire du P.A.D.D.

Introduction : Rappel du rôle du P.A.D.D. et de l'objectif.	2
1. Préserver et valoriser l'attractivité environnementale et paysagère de Montsapey.....	5
2. Accompagner un développement démographique raisonné en préservant le cadre de vie.	7
3. Promouvoir un développement économique respectueux de son environnement	8
4. S'inscrire dans une démarche de transition énergétique du territoire.....	10

Introduction : Rappel du rôle du P.A.D.D. et les ambitions.

Article L.151-5 du Code de l'Urbanisme

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

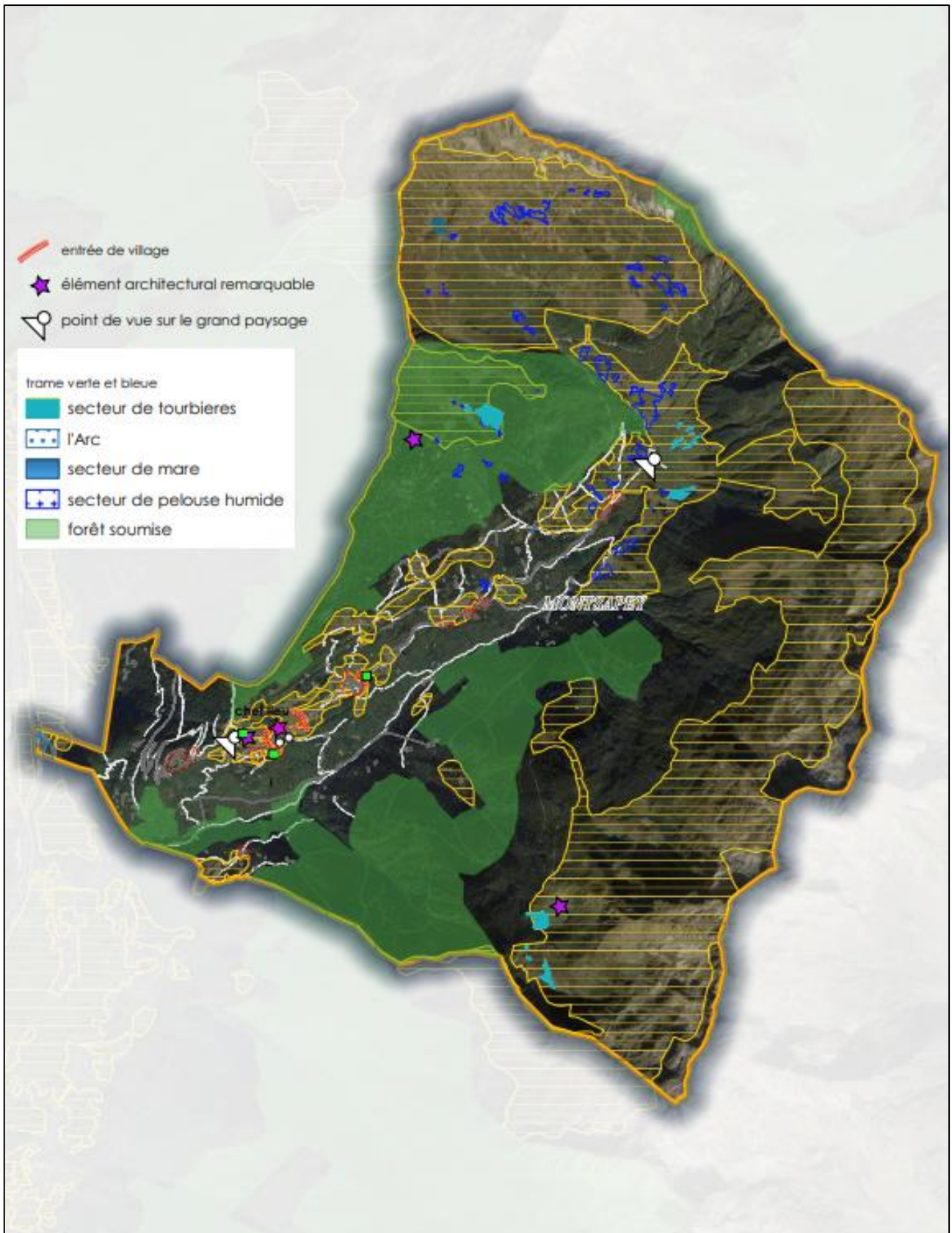
1° Les orientations générales **des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques** ;

2° Les orientations générales concernant **l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs**, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Pour la réalisation des **objectifs de réduction d'artificialisation des sols** mentionnés aux articles L. 141-3 et L. 141-8 [...] et en cohérence avec le diagnostic établi en application de l'article L. 151-4, le projet d'aménagement et de développement durables fixe des **objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain**.

Il ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés. Pour ce faire, il tient compte de la capacité à mobiliser effectivement les locaux vacants, les friches et les espaces déjà urbanisés pendant la durée comprise entre l'élaboration, la révision ou la modification du plan local d'urbanisme et l'analyse prévue à l'article L. 153-27. Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »

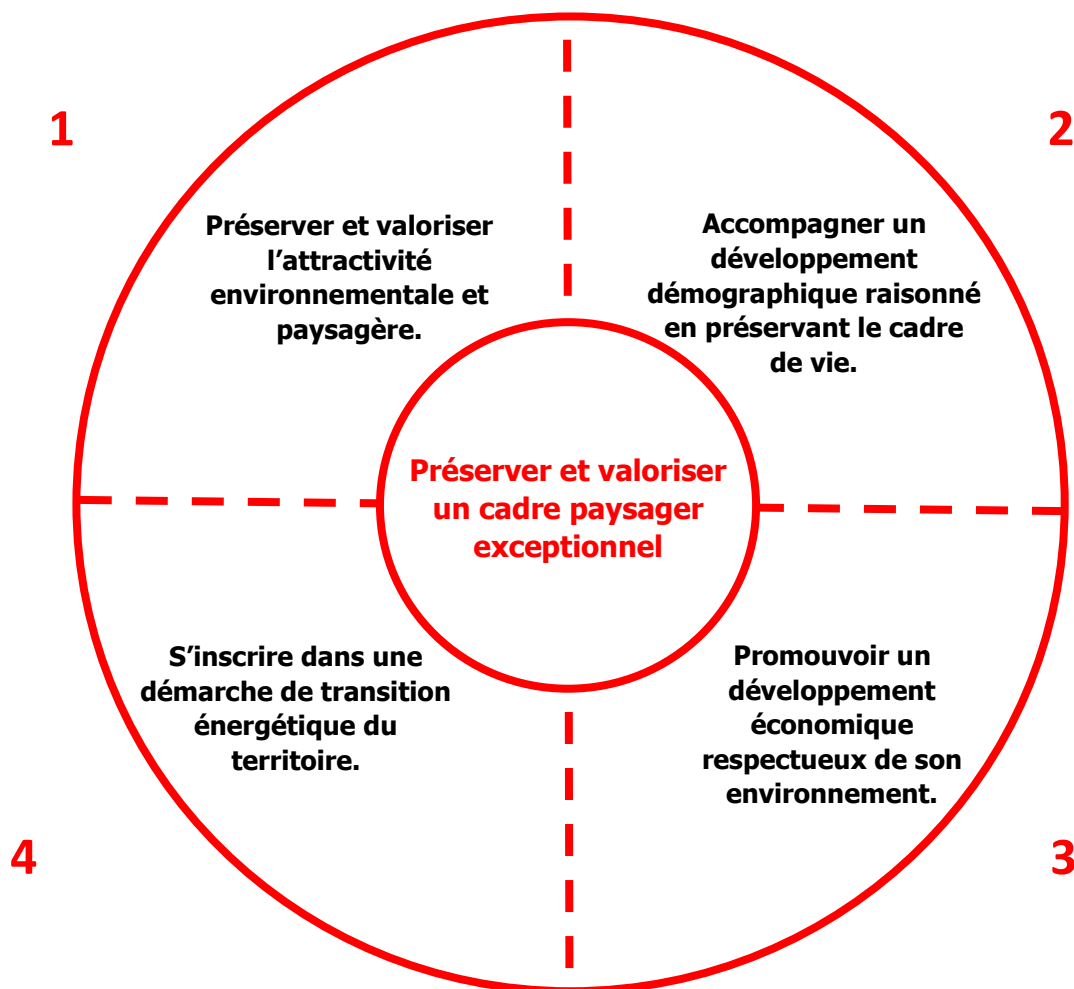
Carte de synthèse



L'ambition pour le territoire est de pouvoir **améliorer la qualité de vie sur la commune tout en préservant et valorisant son cadre paysager exceptionnel.**

Le projet d'aménagement et de développement durables repose sur la volonté de **valoriser l'environnement** en général de cette commune au « bout du monde » en préservant le patrimoine naturel, paysager et rural de montagne gage d'attractivité pour quelques heures, quelques jours ou quelques années.

Le P.A.D.D. se décline en quatre axes stratégiques :



1. Préserver et valoriser l'attractivité environnementale et paysagère de Montsapey

L'ambition pour le territoire est de préserver et valoriser l'environnement et le paysage qui participent pleinement à la qualité du cadre de vie. L'objectif est de préserver le patrimoine naturel, paysager et montagnard, gage d'attractivité.

- Préserver les cônes de vue sur le grand paysage :

Limiter les constructions dans les secteurs ayant des points de vue singulier sur le grand paysage.

- Préserver les éléments paysagers marqueurs :

Lutter contre la fermeture des paysages par l'entretien des parcelles (débroussaillage – parcelle forestières).
Privilégier les espaces verts plutôt que des sols imperméables.
Marquer l'entrée du village de Montsapey et améliorer l'image des hameaux et notamment Tioulevé.

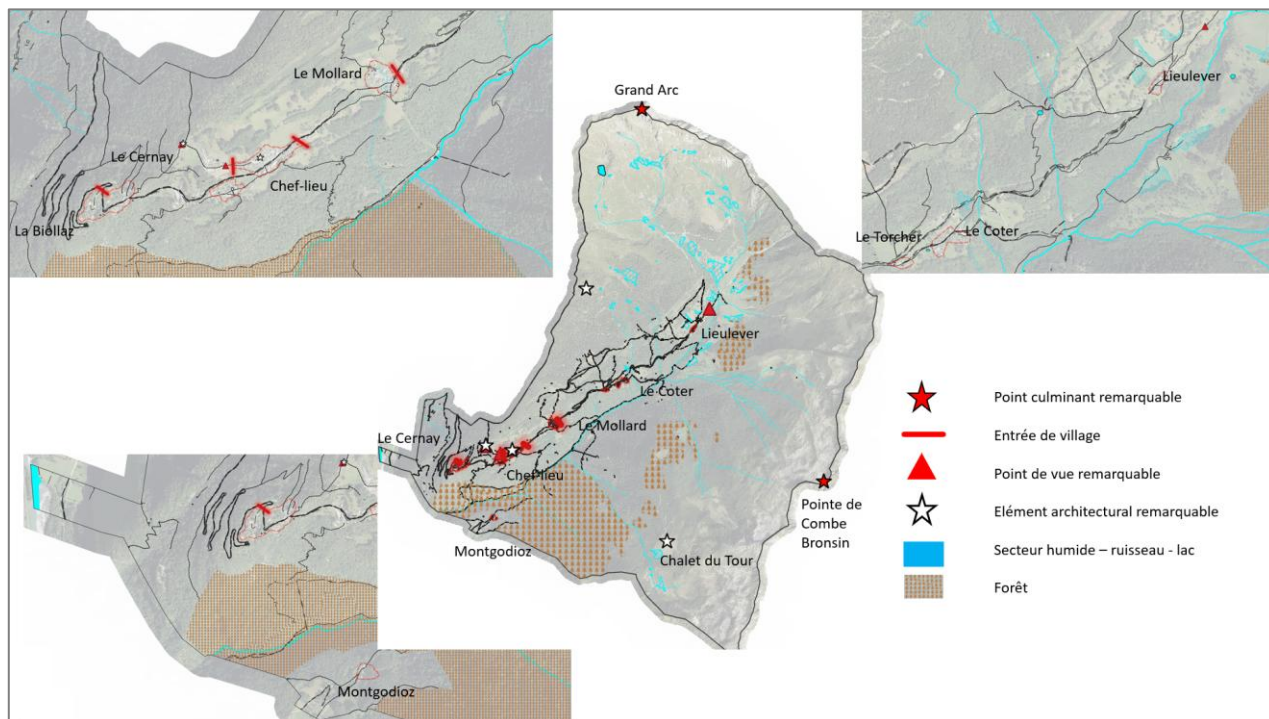
- Préserver les continuités écologiques donc du paysage :

Les forêts, limiter l'impact visuel des aménagements nécessaires à l'activité forestière et/ou pour accéder aux alpages,

Les zones humides, préserver les tourbières et des autres zones humides,

Les cours d'eau, préserver les zones sensibles.

- Valoriser les espaces naturels tout en prenant en compte la diversité des usages agricoles, forestiers, loisirs et en encourageant les pratiques respectueuses de l'environnement.



2. Accompagner un développement démographique raisonné en préservant le cadre de vie.

L'objectif est de maintenir la population actuelle tout en mettant en place les conditions favorables pour accueillir de nouveaux habitants. Il s'agit de garantir le maintien de la qualité de vie du cadre montagnard de Montsapey.

- **Limiter l'étalement urbain pour préserver les terres agricoles et naturelles qui participent pleinement à la qualité paysagère de la commune.**

Le renouvellement urbain du bâti existant, les dents creuses et les constructions à proximité directe des hameaux devront être privilégiés. L'ambition est de se fixer des objectifs de modération de la consommation de l'espace et d'artificialisation raisonnés et raisonnables afin d'atteindre une densité moyenne acceptable de 800m² de foncier par logement pour produire 11 logements.

soit +7040 m² de foncier et 2 ou 3 logements en réhabilitation - 6 logements pour le point mort

- **Préserver et valoriser le patrimoine bâti et architectural de la commune qui participe au cadre de vie.**

Préserver les caractéristiques architecturales des hameaux en veillant à l'intégration des nouvelles constructions et des réhabilitations en cohérence avec les constructions existantes.

Privilégier les nouvelles constructions dans les hameaux.

Faciliter les réhabilitations en prenant en compte le contexte de densité du tissu existant et les contraintes architecturales.

Protéger et valoriser le patrimoine bâti remarquable.

- **Mettre en place les conditions favorables pour accueillir des familles dans un cadre de vie montagnard de qualité.**

+ 16 habitants

Diversifier l'offre de logement en proposant une offre nouvelle qui réponde aux besoins de tous.

Proposer des logements garantissant des espaces privatifs pour pouvoir profiter de la nature.

Encourager la mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN).

- **Protéger les ressources en eau :**

Adapter le développement de l'urbanisation aux capacités d'alimentation en eau potable.

- **Assurer une bonne connaissance des risques naturels en lien avec les projets d'urbanisation éventuels :**

Limiter l'exposition des biens et des personnes en intégrant les contraintes réglementaires.

- **Créer du lien social dans la commune.**

Poursuivre l'aménagement de la maison de Marie comme lieu de rencontre.

Trouver une alternative à l'absence de commerce de première nécessité.

- **Faciliter les déplacements tous modes confondus et organiser le stationnement pour un aménagement du territoire durable.**

Encourager les réhabilitations tout en gérant les problématiques de stationnement.

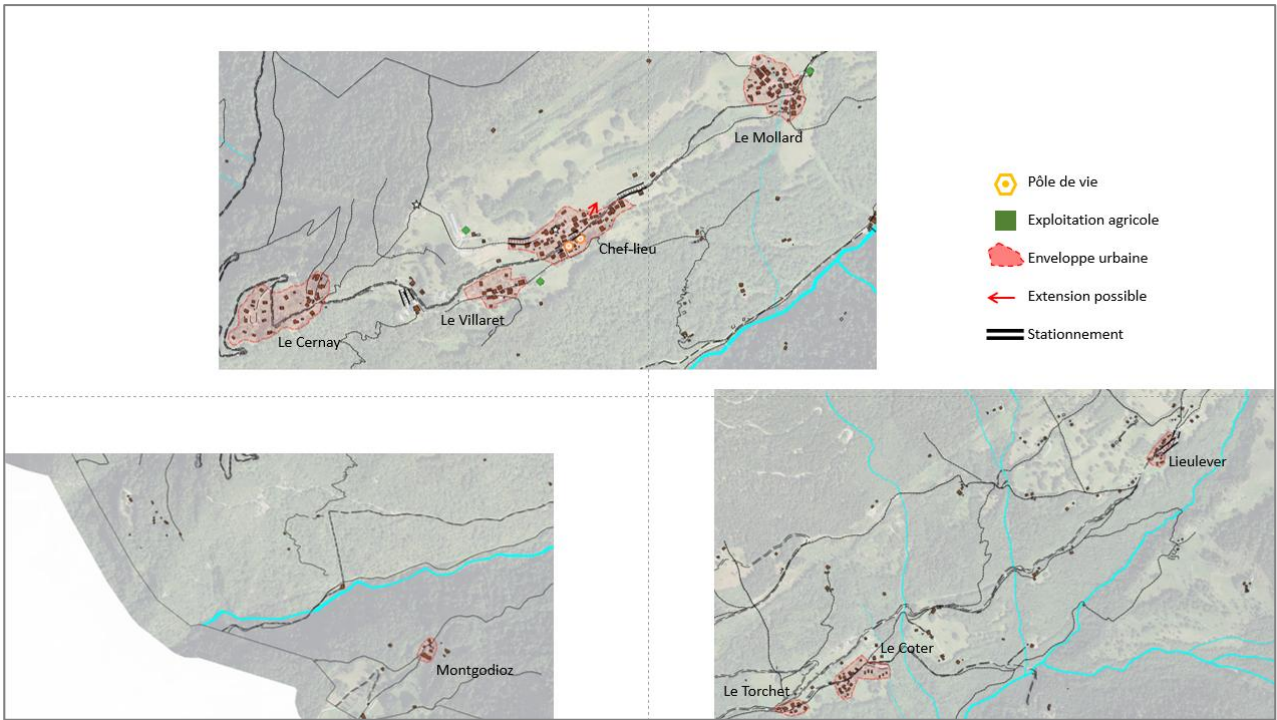
Trouver des poches de stationnement dans les hameaux difficilement accessibles et qui peuvent faire l'objet de réhabilitations.

Prévoir des aménagements qui limitent l'imperméabilisation des sols et garantissent une qualité paysagère.

Améliorer et sécuriser les cheminements piétons pour relier les hameaux entre eux et au cœur de village pour les habitants permanents et les touristes.

Créer un sentier reliant la chapelle à Tioulevé.

Favoriser le covoiturage et l'auto-partage à défaut de pouvoir développer les transports en commun en créant un parking de covoiturage.



3. Promouvoir un développement économique respectueux de son environnement

Encourager une économie génératrice d'emplois locaux et durables par le maintien de la dynamique agricole, pastorale et forestière et le développement de l'attractivité touristique de la commune.

- **Encourager la dynamique agricole, pastorale et forestière essentielle pour le territoire tant d'un point de vue économique, paysager et touristique.**

Préserver le foncier agricole stratégique par une gestion économe du foncier pour l'habitat et en maîtrisant l'artificialisation des sols.

Faciliter les transmissions et installation de nouvelles exploitations en :

- garantissant la fonctionnalité des exploitations agricoles et forestières (desserte, règle de réciprocité, proximité des pâtures, ...)
- accompagnant les porteurs de projets et en diversifiant les productions alimentaires,
- favorisant les circuits courts
- s'inscrivant dans la démarche de labellisation Beaufort.

Encourager le développement de l'agriculture en lien avec le tourisme en :

- valorisant l'offre agro-touristique avec notamment l'installation d'une ferme pédagogique avec vente en directe,
- veillant à l'entretien des abords des exploitations agricoles,
- favorisant la cohabitation dans les alpages entre les promeneurs et les alpagistes (parcs, chiens de protections, ...)

Promouvoir une filière bois locale pour les constructions et l'énergie.

- **Promouvoir un tourisme raisonné et durable dans un cadre paysagé exceptionnel.**

Proposer un tourisme tourné vers la nature :

- Promouvoir un tourisme centré sur la découverte du milieu montagnard et de la nature en toute saison pour se détendre, se déconnecter et contempler.
- Accompagner le développement de nouvelles activités autour des communs du territoire permettant d'anticiper les évolutions climatiques.
- Développer une offre touristique visant à préserver la biodiversité et les ressources culturelles d'une zone naturelle et à minimiser l'empreinte écologique des pratiquants de loisirs ou de sports.

Développer une offre touristique familiale et sportive attractive et adaptée à tout type de pratique : marche, trail, vélo, ski de randonnée, raquette, pêche, sentiers découverts, parcours de courses d'orientation...

- Faire des aménagements tels que le balisage des sentiers raquettes, la création d'un sentier découverte jusqu'à un arbre remarquable depuis Chenalet, le développement d'activités autour du chalet du Tour, l'entretien et valorisation des 100 km de sentiers de randonnées et la création de parcours de courses d'orientation.
- Promouvoir l'offre événementielle sportive avec le trail de Montsapey et sa labellisation et en profiter pour développer une offre autour de l'activité « trail ».

Profiter d'un patrimoine culturel riche pour compléter l'offre touristique.

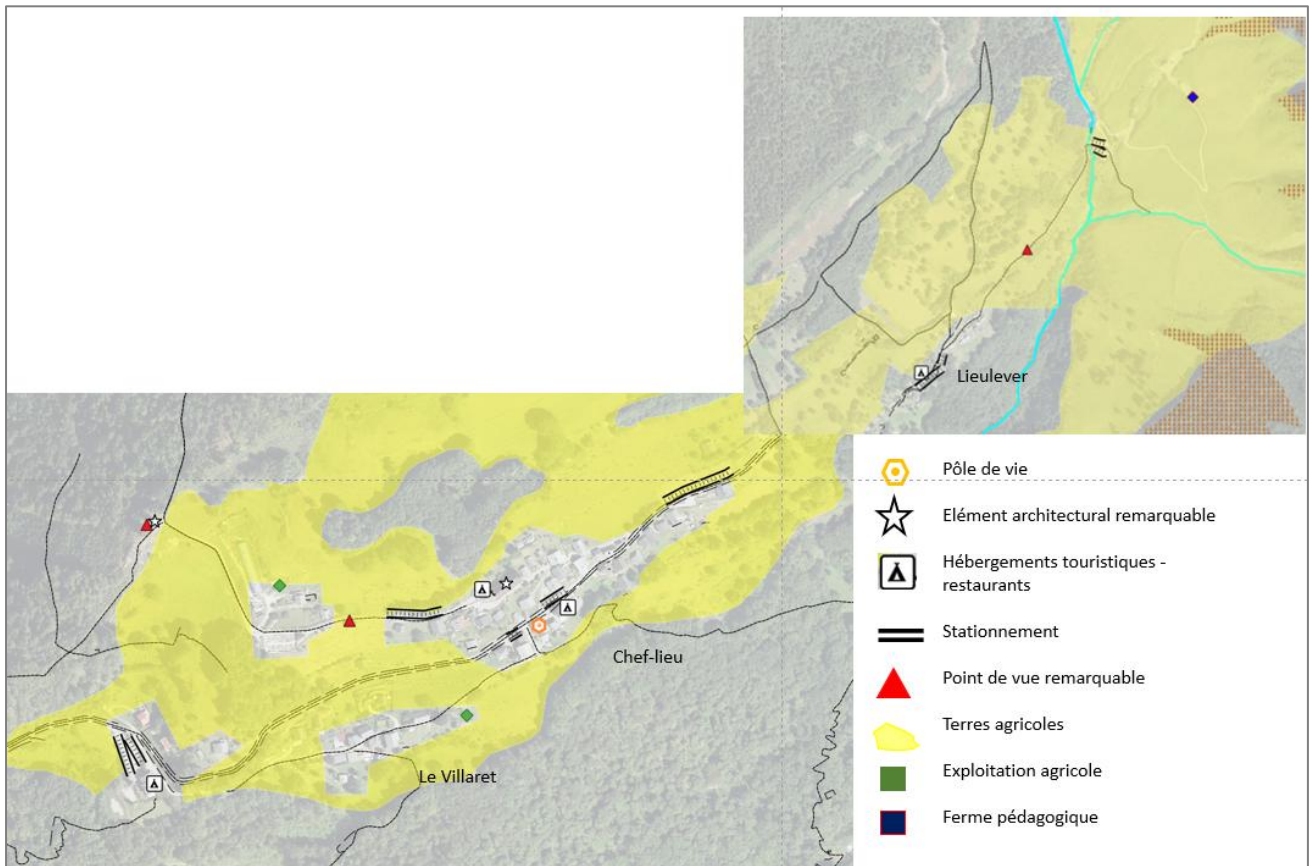
Diversifier à l'échelle de la commune des hébergements touristiques :

- Développer une offre d'hébergements touristiques diversifiés, marchands et de qualité.
- Promouvoir une offre d'hébergements touristiques atypiques ou insolites à Tioulevé tout en valorisant l'offre actuelle.

Organiser la mobilité pour se rendre sur la commune et dans la commune pour limiter l'impact automobile :

- Anticiper les besoins d'accueil en lien avec des événements sportifs ou culturels en organisant le flux automobile et les stationnements.
- Inciter les touristes à la journée à s'organiser pour accéder au point de départ des sorties à l'échelle du territoire entre la vallée et les cimes.

- **Encourager le développement de l'activité artisanale au sein des hameaux sous conditions de compatibilité avec l'activité touristique et la proximité de l'habitat.**



4. S'inscrire dans une démarche de transition énergétique du territoire

- **Réduire les énergies fossiles et développer les énergies renouvelables dans une démarche d'écoresponsabilité pour préserver l'environnement.**

Améliorer la qualité et la performance énergétique des logements.

Construire avec un approche bioclimatique.

Encourager le recours et la mise en place d'installations d'énergies renouvelables qui privilégient les ressources locales : chaufferie bois, installations solaires thermiques et photovoltaïques, géothermie, hydraulique...

S'efforcer d'être exemplaire en tant que personne publique dans la réhabilitation des bâtiments publics.

- **Faciliter et encourager le tri sélectif ainsi que le compostage.**